YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 – 49

OBJET : Convention de prestations de service relative à la reconnaissance de sols préliminaire sur le site « école du centre 1 » sis angle des rues René Coty et Cambrelang, conclue avec la Société TECHNOSOL

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122–22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122–20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de reconnaissance de sols préliminaires sur le site « école du centre 1 » et d'établir un rapport technique relatif à l'état desdits sols,

CONSIDERANT que la proposition de la Société TECHNOSOL correspond aux intérêts de la commune,

– DECIDE –

De signer une convention de prestations de service relative à ladite reconnaissance de sols préliminaire, avec la Société TECHNOSOL sise route de la Grange aux Cercles , 91160 BALLAINVILLIERS, moyennant le prix total de 14 015 F.H.T. soit 16 902,09 F.T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 23 1311.

Fait à Yerres le 10 mars 1998

Le Député–Maire,

Nicolas DUPONT – AIGNAN

REÇU LE
25 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY